

# Ordre Infirmier

## Communiqué intersyndical

Lors de la mise en place du « Comité Technique d'Organisation des Elections » à l'ordre infirmier , le 12 Février 2008, les Fédérations CFTC - CFDT - FO - UNSA -SUD - CGT ont réaffirmé leur opposition à la mise en place de cette instance.

L'adhésion et le paiement obligatoires à une structure ordinale, pour pouvoir exercer sa profession, ne répond pas à la demande des professionnels.

Les représentants syndicaux ont dénoncé le manque de fiabilité du fichier ADELI, et le manque d'information des infirmières concernant la mise en place et les enjeux d'une structure ordinale.

Les organisations syndicales de salariés ont demandé de repousser les élections, qui devraient se dérouler par voie électronique du 9 au 24 avril 2008.

Les organisations syndicales ont affirmé leur refus de participer à un comité technique chargé de piloter le processus électoral d'une instance qu'elles refusent.

Elles appellent l'ensemble des professionnels infirmiers, mais aussi pédicures podologues, masseurs kinésithérapeutes à tout mettre en oeuvre pour s'opposer à la mise en place des ordres professionnels. Ces regroupements corporatistes mettent en danger la cohésion entre les équipes de soins et nuisent à la qualité de service tant réclamée par les pouvoirs publics. En revanche les six organisations restent dans l'attente de la mise en place du Haut Conseil des Professions Paramédicales (prévu par le Décret du 15 mai 2007) autrement plus important.

jeudi 14 février 2008